

Certificats de citoyenneté.—En 1959, il y a eu délivrance de 115,247 certificats de citoyenneté canadienne, contre 133,560 l'année précédente. Durant l'année 1959, la Direction de l'enregistrement de la citoyenneté canadienne a inscrit 5,037 certificats d'enregistrement de naissances à l'étranger, 507 déclarations d'intention, 80 déclarations de rétentioin de la citoyenneté canadienne et 15 requêtes pour la reprise de la citoyenneté canadienne. Le nombre de certificats délivrés gratuitement à des ex-militaires a atteint 585. Voici les chiffres correspondants de 1958: 5,321 enregistrements de naissances à l'étranger, 629 déclarations d'intention, 120 déclarations de rétentioin de la citoyenneté canadienne, 18 requêtes pour la reprise de la citoyenneté et 425 certificats délivrés gratuitement à des ex-militaires.

2.—Certificats de citoyenneté délivrés, d'après le statut du bénéficiaire, 1957-1959

Loi de 1947	Classement	1957	1958	1959
Article 34 (1) (i)	Certificats de preuve de statut			
	Citoyens canadiens de naissance.....	1,258	1,318	1,196
	Naturalisés, sous l'empire de lois antérieures.....	2,515	3,118	2,194
	Sujets britanniques, 5 années de résidence avant le 1 ^{er} janvier 1947.....	1,312	1,527	1,101
	Épouses.....	466	673	552
Article 10 (2)....	Sujets britanniques, 5 années de résidence depuis le 1 ^{er} janvier 1947.....	7,266	8,501	7,793
Article 10 (1)....	Étrangers.....	73,571	58,905	49,061
Article 10 (5)....	Mineurs dont les parents ont obtenu un certificat.....	13,912	15,716	13,437
Article 11 (3)....	Mineurs, cas spéciaux.....	85	165	195
Article 10 (3)....	Femmes qui ont repris la citoyenneté canadienne perdue par mariage.....	321	432	309
Article 10 (4)....	Canadiens qui ont repris le statut perdu par naturalisation hors du Canada..	137	152	110
Article 11 (1)....	Cas douteux maintenant réglés par certificat.....	8	5	12
Article 11 (2)....	Personnes adoptées ou légitimées.....	170	312	363
	Certificats remplacés.....	1,312	1,563	1,529
	Certificats de petit format (émis depuis le 18 octobre 1955, à des citoyens canadiens).....	39,582	41,173	37,395
	Total	141,915	133,560	115,247

Caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté en 1959.—La statistique détaillée et comparable donnant les caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté est disponible depuis 1953; elle indique l'âge, l'état matrimonial, la profession, la période d'immigration, la résidence et la nationalité antérieure de ces personnes.

Sur le total de 71,280 personnes admises à la citoyenneté en 1959, environ 1 p. 100 sont venues au Canada avant 1921, 3 p. 100 durant la période 1921-1940, 15 p. 100 entre 1941 et 1950, et 80 p. 100 depuis 1950. Voici leur répartition par région: 1 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique, 14 p. 100 au Québec, 60 p. 100 en Ontario, 15 p. 100 dans les provinces des Prairies et 10 p. 100 en Colombie-Britannique. Un peu moins de 83 p. 100 se sont établies dans des centres urbains.

Près de 19 p. 100 des personnes naturalisées en 1959 étaient d'anciens citoyens de l'Allemagne, 16 p. 100 de l'Italie, 15 p. 100 des Pays-Bas, 13 p. 100 de pays du Commonwealth, 5 p. 100 de pays qui font maintenant partie de l'U.R.S.S., et 6 p. 100 de la Pologne. La plupart des personnes qui se sont déclarées «apatrides» étaient nées en Pologne, en U.R.S.S., en Yougoslavie, en Hongrie, en Allemagne, en Tchécoslovaquie ou en Autriche.

Sur le total des hommes admis à la citoyenneté en 1959, 21 p. 100 étaient employés dans la fabrication et la mécanique et 13 p. 100 dans la construction, 10 p. 100 étaient des